

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2015/04/21-03**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 21 avril 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 02 avril 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Modalités d'encadrement et de suivi  
des stages au sein d'AMU**

Le conseil d'administration approuve les modalités d'encadrement et de suivi des stages mises en œuvre au sein d'Aix-Marseille Université (cf document annexé à la présente délibération).

**Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 abstention.**

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 21 avril 2015

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université



## **Modalités d'encadrement et de suivi des stages au sein d'AMU**

Avis favorable de la CFVU du 2 avril 2015  
Soumis à approbation du CA du 21 avril 2015

### **Cadre réglementaire**

Le Conseil d'administration définit les modalités de suivi de stages en formation initiale dans les composantes de l'établissement, en application des dispositions :

- de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;
- du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, pris en application de la loi susvisée.

### **Nature des responsabilités, et mission de l'enseignant-référent**

L'enseignant-référent est responsable du suivi pédagogique régulier de l'étudiant en stage. Il est enseignant-chercheur ou enseignant membre de l'équipe pédagogique de la formation.

Si l'encadrement enseignant de la formation considérée est insuffisant au regard des besoins en termes de suivi des stagiaires, des enseignants non permanents, particulièrement impliqués dans la formation, pourront à titre exceptionnel être désignés enseignants référents.

Il est à noter que la mission de l'enseignant-référent se distingue de celles :

- du responsable pédagogique de formation ;
- le cas échéant, du coordonnateur des stages (personne en charge de la gestion des stages).

Dans la pratique, les missions d'enseignant-référent, de responsable pédagogique et de coordonnateur des stages peuvent toutefois être assurées par la même personne.

Selon la composante, l'enseignant référent est désigné par le responsable pédagogique de formation ou le coordonnateur des stages.

### **Périmètre de l'intervention de l'enseignant-référent et aspects opérationnels**

En amont et en aval du stage, ainsi que pendant la période de stage proprement dite, l'enseignant-référent est le contact privilégié :

- de l'étudiant stagiaire ;
- de l'organisme d'accueil, auprès duquel il peut être amené à représenter la formation diplômante (formation initiale) portée par AMU.

Son action se déclinera en trois temps :

- Avant la signature de la convention de stage :

Lors de l'élaboration de la convention de stage, et en lien avec le responsable pédagogique de la formation et le cas échéant avec le coordonnateur des stages, l'enseignant-référent participe à la définition :

- des objectifs du stage ;
- des activités confiées à l'étudiant pendant son stage ;
- des compétences à acquérir pendant le stage.

L'enseignant-référent est signataire de la convention de stage conclue entre l'étudiant, AMU et l'organisme d'accueil, et est garant du respect de ses dispositions.

En application de l'article L 124-1 du code de l'éducation, il propose, le cas échéant, à l'organisme d'accueil une redéfinition d'une ou des missions de l'étudiant en stage.

- Pendant le stage :

Conformément aux dispositions des articles L 124-2 3° et D 124-3 du code de l'éducation, l'enseignant-référent s'assure du bon déroulement du stage. Dans cette perspective, il assurera une fonction de **contact** régulier entre les différents interlocuteurs (stagiaire et tuteur de l'organisme d'accueil).

L'enseignant référent est garant de la **traçabilité** du suivi du stage : au-delà de possibles échanges téléphoniques (avec le stagiaire comme avec le tuteur de l'organisme d'accueil), il veillera à établir des contacts par écrit avec ces correspondants (par courrier ou courriel)<sup>i</sup>.

La fréquence des contacts pris par l'enseignant référent tient compte de la durée du stage et de l'éloignement du lieu du stage.

En tout état de cause, des contacts **écrits** seront établis avec le stagiaire et avec le tuteur de la structure d'accueil **au moins deux fois au cours du stage** (prise de contact incluse). Le tuteur de l'organisme d'accueil peut être placé en copie des mails échangés avec l'étudiant en stage, à l'appréciation de l'enseignant référent.

Les modalités de suivi du stage peuvent également, à l'appréciation de l'enseignant référent, prendre la forme de visites sur place ou de visioconférences.

Lorsque le suivi du stage prend la forme d'une visite sur place, la visite fait l'objet d'un mail justifiant sa tenue. Elle peut donner lieu à un compte rendu, à l'appréciation de l'enseignant référent. La production du compte-rendu est obligatoire dans le cas où des difficultés ont été signalées lors de la visite.

- A la fin du stage :

L'enseignant-référent participe à l'évaluation du stage, notamment dans le cadre de la soutenance finale. Cette évaluation est réalisée dans le respect des modalités de contrôle des connaissances (MCC) du diplôme, approuvées par la Commission de la Formation et de la vie universitaire (CFVU) d'AMU.

### **Nombre maximal de stagiaires encadrés par un même enseignant-référent**

Chaque enseignant-référent peut suivre simultanément seize stagiaires au maximum.

---

<sup>i</sup> Le premier contact auprès du tuteur de l'organisme d'accueil au début du stage peut prendre la forme d'un courriel type de remerciement pour l'accueil du stagiaire, courriel qui précisera que l'enseignant-référent se tient à disposition du tuteur pour tout échange concernant le stage.